



divorce partage bien immobilier reçu en donation

Par **Passemuraille**, le **04/03/2013** à **11:11**

Bonjour,

Je souhaite recevoir votre aide suite à un dossier qui me semble assez compliqué.

En instance de divorce, je souhaite savoir mes droits qd au partage du bien immobilier.

Mon futur ex mari a reçu en donation un bien comprenant un terrain avec une maison à usage d'habitation à l'état d'abandon (inhabitable) pour la valeur de 40000 euros.

Pendant plus de 10 ans des travaux de rénovation ont été réalisés pour un montant de 155000 euros dont court encore un prêt de 35000 euros.

A ce jour, ce bien est estimé à 250000 euros.

Il y a donc une plus value dû à l'amélioration du bien.

Comment calculer la récompense ?

$(250000 - 35000) / 2 = 107500 - 40000 = 67500 \text{ €}$

Ou bien faut il utiliser un autre mode de calcul ?

Il me dit par ailleurs, qu'il est impossible de vendre la maison car ses parents restent usufruit de la maison même s'il y a eu partage.

Comment faire ?

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **frankystador**, le **20/03/2013** à **23:06**

Bonjour,

Etant dans le même cas , si tu as souscrit le prêt de rénovation au nom des 2 contractant , et tu as participé au remboursement des échéances , tu as droit de réclamer ta part du capital !!

Concernant les échéances versées à concurrence de moitié ou (%) par Mme , je vous confirme qu'il y a lieu de lui rembourser le capital qu'elle a versé, en revanche les intérêts sont considérés comme une dépense de jouissance du bien immobilier.